

<b>BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET</b>		Date : .....25/07/2025.....	
INTITULÉ DE L'ACTION :« Le quartier s'anime : des histoires plein les yeux, des gourmandises plein les doigts »			
<b>DÉPENSES (*)</b>		<b>RECETTES</b>	
Location(s) (1)	550	Autofinancement	50
spectacle de marionnettes	400		
machine à Barbe à papa	150		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation	300		
Achat de fournitures (3)	100	Autres financements (à préciser)	
(à détailler)			
décoration	100		
Assurance			
Tracts, affiches	100		
		<b>Aide demandée au PIC</b>	1000
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole	200	Bénévolat	200
<b>SOUS TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES</b>	1250		
Financement d'un autre projet (5)			
<b>TOTAL</b>	1250	<b>TOTAL</b>	1250

---

(\*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.